

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programme de soutien au développement de l'Excellence	15
Annexe B - Programme Placements Sports & Loisirs	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'adhésion. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, les débiteurs au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 et les actifs nets présentés aux bilans au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 4 juillet 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**BILAN****AU 31 MARS 2024**

	2024 \$	2023 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	246 048	327 081
Débiteurs (note 3)	112 118	124 643
Frais payés d'avance	<u>30 910</u>	<u>23 830</u>
	389 076	475 554
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>8 726</u>	<u>13 089</u>
	<u><u>397 802</u></u>	<u><u>488 643</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	71 397	103 157
Apports reportés (note 7)	34 701	43 346
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	106 098	186 503
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	<u>8 726</u>	<u>13 089</u>
	<u><u>114 824</u></u>	<u><u>199 592</u></u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DU PRÊT COVID-19	-	40 000
AFFECTÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE	100 000	100 000
NON AFFECTÉ	<u>182 978</u>	<u>149 051</u>
	<u>282 978</u>	<u>289 051</u>
	<u><u>397 802</u></u>	<u><u>488 643</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	Affecté au prêt COVID-19 \$	Affecté au Fonds de prévoyance \$	Non affecté \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Solde au début de l'exercice	40 000	100 000	149 051	289 051	309 661
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(6 073)	(6 073)	(20 610)
Affectations internes	(40 000)	-	40 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>100 000</u>	<u>182 978</u>	<u>282 978</u>	<u>289 051</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Budget	2024	2023
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Subventions			
Subvention MEES	128 905	128 905	115 229
SSUC	-	-	4 516
Subvention à rembourser dans le cadre du programme CUEC	-	-	(10 000)
	<u>128 905</u>	<u>128 905</u>	<u>109 745</u>
Opérations régulières			
Événements	84 500	94 938	32 026
Commandites	15 000	13 927	16 147
Adhésion membres	230 000	253 137	201 061
Adhésion clubs	42 000	45 336	39 350
Intérêts	6 000	6 945	3 285
Stages d'entraîneurs	14 000	13 380	11 890
	<u>391 500</u>	<u>427 663</u>	<u>303 759</u>
Programme Placements Sports et Loisirs			
Appariement	38 000	32 975	37 537
Dons	12 500	10 435	12 855
Intérêts	-	-	3 812
	<u>50 500</u>	<u>43 410</u>	<u>54 204</u>
	<u>570 905</u>	<u>599 978</u>	<u>467 708</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	247 663	249 176	222 542
Services professionnels	157 850	181 520	117 896
Championnats provinciaux	106 000	101 901	72 849
Programme de soutien aux clubs	20 000	20 000	22 772
Promotion du sport	27 000	22 244	20 223
Informatique et impression	13 100	11 673	7 137
Transports et communications	15 000	12 138	16 613
Amortissement des immobilisations	-	-	397
	<u>586 613</u>	<u>598 652</u>	<u>480 429</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'OPÉRATIONS RÉGULIÈRES	(15 708)	1 326	(12 721)
PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE (annexe A)	(22 405)	(7 399)	(7 889)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(38 113)	(6 073)	(20 610)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(6 073)	(20 610)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 363	4 759
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(4 363)</u>	<u>(4 362)</u>
	<u>(6 073)</u>	<u>(20 213)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	12 525	(110 839)
Frais payés d'avance	(7 080)	(5 566)
Créditeurs	(31 760)	72 826
Apports reportés	<u>(8 645)</u>	<u>(17 568)</u>
	<u>(34 960)</u>	<u>(61 147)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(41 033)	(81 360)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>11 125</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(81 033)	(70 235)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>327 081</u>	<u>397 316</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>246 048</u></u>	<u><u>327 081</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 août 1970. Le but de l'organisme est de promouvoir la pratique de la boxe olympique au Québec. L'organisme est exempté d'impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Adhésion

Les produits d'adhésion sont constatés linéairement sur la période couverte par celle-ci.

Événements et stages

Les produits tirés des événements et des stages sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement d'entraînement et de compétition	5 ans

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

3 - DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Placements Sports & Loisirs	32 975	47 305
Subvention à recevoir MEES	76 371	73 476
Taxes à la consommation	2 772	3 862
	<u>112 118</u>	<u>124 643</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement d'entraînement et de compétition	<u>21 814</u>	<u>13 088</u>	<u>8 726</u>	<u>13 089</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

5 - CRÉDITEURS

	2024 \$	2023 \$
Fournisseurs et frais courus	50 902	83 784
Salaires et vacances	18 038	18 050
Sommes dues à l'État	<u>2 457</u>	<u>1 323</u>
	<u>71 397</u>	<u>103 157</u>

6 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une disponibilité de crédit totale de 40 000 \$ sur cartes de crédit dont 30 000 \$ est une marge de crédit, renouvelable annuellement sans aucune garantie. Les montants prélevés portent intérêt au taux annuel de 11,2 %. Au 31 mars 2024, la marge de crédit est inutilisée.

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2023 \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2024 \$
Ministère de l'Éducation du Québec	34 846	245 668	249 312	31 201
PSES - Événements sportifs	<u>8 500</u>	-	<u>5 000</u>	<u>3 500</u>
	<u>43 346</u>	<u>245 668</u>	<u>254 312</u>	<u>34 701</u>

8 - DETTE À LONG TERME

	2024 \$	2023 \$
Compte d'urgence d'entreprise canadienne ^(a)	-	40 000
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

8 - DETTE À LONG TERME (suite)

- a) L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Au cours de l'exercice précédent, l'apporteur a confirmé que l'organisme n'était pas éligible et devra rembourser l'emprunt de 30 000 \$ ainsi que la portion reconnue comme subvention dans un exercice antérieur pour 10 000 \$ d'ici le 18 janvier 2024. L'organisme s'est conformé à cette exigence et a remboursé la totalité du prêt de 40 000 \$ en décembre 2023.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les montants non amortis des apports affectés ayant servi à l'achat d'équipements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	2024 \$	2023 \$
Subventions		
PSDE - Mise en oeuvre des projets synergiques - Bonification de l'année 2021-2022	<u>8 726</u>	<u>13 089</u>
	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	13 089	-
Amortissement de l'apport pour l'exercice	<u>(4 363)</u>	<u>(4 362)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 726</u>	<u>13 089</u>

10 - AFFECTATION INTERNE

Le 5 juin 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000 \$ au Fonds de prévoyance pour la réalisation de ses projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser les actifs nets grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11 - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

En vertu du programme Placements Sports & Loisirs qui a pris fin le 31 mars 2021 dernier, l'organisme a déposé auprès du gestionnaire Fondation du Grand Montréal (FGM) 20 % des dons admissibles ainsi que l'appariement correspondant. Le capital sera comptabilisé aux livres de l'organisme une fois la période de 10 ans atteinte. Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire FGM s'élève à 88 084 \$.

Dans le cadre du programme Placements Sports & Loisirs qui est venu à échéance le 31 mars 2024, l'organisme a recueilli un total de 10 435 \$ (12 855 \$ en 2023) en dons admissibles au programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement maximal de 43 827 \$ (50 135 \$ en 2023). De ce montant, 10 852 \$ (12 598 \$ en 2023) n'a pas été comptabilisé comme revenu, car cette somme est affectée au fonds de dotation - Gestionnaire Desjardins gestion du patrimoine (DGP). Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire DGP s'élève à 19 680 \$ (7 082 \$ en 2023).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	Budget \$	2024 \$	2023 \$
ANNEXE A - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE			
PRODUITS DE SUBVENTIONS			
MEES - Excellence	250 297	249 312	258 841
MEES - Bonification	5 000	5 000	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	4 363	4 362
	<u>255 297</u>	<u>258 675</u>	<u>263 203</u>
CHARGES			
Programmes engagement entraîneurs	77 750	77 750	73 476
Programmes d'entraînement	65 000	81 017	32 340
Programmes de compétitions	35 000	24 852	87 632
Préparation jeux du Canada	-	-	20 380
Perfectionnement des entraîneurs et officiels	46 200	27 734	7 312
Projet Synergique	48 596	50 358	45 589
Amortissement des immobilisations corporelles	5 156	4 363	4 363
	<u>277 702</u>	<u>266 074</u>	<u>271 092</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(22 405)</u>	<u>(7 399)</u>	<u>(7 889)</u>
ANNEXE B - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS			
Dons	12 500	10 435	12 855
Appariement	38 000	32 975	37 537
Intérêts	-	-	3 812
	<u>50 500</u>	<u>43 410</u>	<u>54 204</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	40 000	35 000	40 000
Transports et communications	5 000	5 000	5 000
Informatique et impression	4 000	2 000	4 000
Promotion du sport	1 500	1 410	5 204
	<u>50 500</u>	<u>43 410</u>	<u>54 204</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>